YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/AB/BP

DECISION N° 2001/369

OBJET : Convention relative à l'organisation des activités physiques en natation scolaire, conclue entre la Commune et l'Inspection Académique – Education Nationale de l'Essonne - Circonscription de Montgeron

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire, pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L2122/22 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que la Commune organise en partenariat avec l'Education Nationale des activités physiques, en natation scolaire.

DECIDE

De signer la convention relative à l'organisation des activités physiques en natation scolaire, conclue en partenariat avec l'Inspection Académique – Education Nationale de l'Essonne – Circonscription de Montgeron Essonne, 2 place de Rottembourg.

DIT que cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Yerres, le 13 novembre 2001

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) N° 154 *

REÇU LE 4 DEC. 2001 SOUS-PRÉFECTURE D'EVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN